

Parcours du dossier APA

Délais

Jour 0

Dépôt d'un dossier complet à la MTA



Évaluation par l'équipe médico-sociale

Les membres de l'équipe viennent à votre domicile afin d'évaluer votre degré d'autonomie et vos besoins au quotidien.

Élaboration du plan d'aide

En fonction des besoins évalués, un plan d'aide est élaboré.
Votre participation au plan d'aide est calculée en fonction de vos ressources

Proposition et approbation du plan d'aide



Nous revenons au domicile pour vous présenter le plan d'aide
Vous avez 10 jours pour nous donner votre réponse. Au delà,
votre demande d'APA sera rejetée.

Notification



La notification d'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) vous est envoyée par courrier.

Si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez déposer un
Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès
du Président du Conseil Territorial dans les deux mois qui
suivent.



Si suite au RAPO, vous n'êtes toujours pas d'accord, vous
avez à nouveau deux mois pour effectuer un recours
auprès du Tribunal Administratif.

